

DÉCLARATION DE PIÉGEAGE

Limitation des populations animales par opération de piégeage



DÉCLARANT

Nom BONUIN
 Prénom STEPHANE
 Adresse 27 la BARAUDIERE
ARTANNES 37260

PIÉGEUR

N° d'Agrement 37-95-3354

Nom MASSE
 Prénom JOEL
 Adresse 11 la Villière
37260 THILLOUZE

DÉCLARATION du PROPRIÉTAIRE ou du FERMIER

Je soussigné

Nom de Chambure Prénom Hubert
 Signature H. Chambure

Nom _____ Prénom _____
 Signature

Nom _____ Prénom _____
 Signature

Nom _____ Prénom _____
 Signature

Commune de _____ (*)

Reconnaissons céder le pouvoir de détruire les animaux nuisibles sur nos terres
 à Monsieur Masse

Nous prenons connaissance que ce droit est inhérent à la propriété ou à la jouissance du sol. Même un locataire de droit de chasse n'a pas la qualité de son chef pour détruire les animaux nuisibles si ce droit ne lui a pas été délégué formellement par le propriétaire

(*) Cette déclaration n'est valable que pour une seule commune.

Fait en deux exemplaires (*) à Monts

- **CATÉGORIE 1** : Les boîtes à fauves, chatières, belletières, nasses, pièges-cages, « corbeautières », et autres engins similaires permettant la capture d'animaux vivants
- **CATÉGORIE 2** : Les pièges déclenchés par pression ou enlèvement d'un appât ou tout autre système de détente, et ayant pour objet de tuer l'animal.
- **CATÉGORIE 3** : Les collets munis d'un arrêteoir.
- **CATÉGORIE 4** : Les pièges à lacet conçus pour prendre les animaux par la patte.

Catégories des Pièges	1	2	3	4
Nombre de pièges	3	3	10	5

PÉRIODE DE PIÉGEAGE

Du 04/02/2026 au 31/01/2029

ZONE DE PIÉGEAGE

Toute la commune de MONTS

MOTIF DE LA DESTRUCTION

le 4 Février 2026

Signature du DÉCLARANT

S. Bonuin

Signature du PIÉGEUR

Joel

Signature du MAIRE

Le Maire

Laurent RICHARD

